

exploitant une terre voisine de celle du père, venait de temps à autre travailler chez celui-ci, on y envoyait son engagé, Joseph Brunelle.

Déjà un simple point de vue de sa composition, ce groupement manifeste des différences assez sensibles par rapport à celui de Saint-Justin. Comme à Saint-Justin, les enfants sont nombreux, et à côté de la jeune génération qui grandit au foyer paternel, on voit figurer des vieillards, des infirmes. Mais on y observe aussi la présence d'un élément nouveau, celui des domestiques ou garçons de ferme; et, d'autre part, le groupe familial proprement dit n'est plus aussi homogène. La femme du chef de maison n'est pas comme lui issue d'une famille de cultivateur, mais d'une famille d'artisan et de commerçant; et nous verrons par la suite que ce n'est pas là une simple circonstance fortuite, mais une manifestation, entre bien d'autres, d'un phénomène caractéristique de la région: la lente pénétration du milieu rural par le commerce.

2) Fonctions.—Comme à Saint-Justin, ce groupement initial est à la fois famille et atelier de travail. En effet, la plupart de ses membres ont de l'un à l'autre, non seulement les rapports ordinaires de parenté familiale, mais les rapports de patronage, c'est-à-dire d'ouvriers gagnant leur vie sous la direction d'un chef de métier. Mais encore ici il importe de signaler une différence: à Saint-Dominique, la famille et l'atelier, tout en restant mis comme à Saint-Justin, sont moins confondus, tendent davantage à se distinguer. Il n'y a plus ici comme à Saint-Justin correspondance à peu près exacte entre le personnel de la famille et celui de l'atelier. Nous l'avons vu, le groupement comprend plusieurs garçons de ferme, et ceux-ci ne sauraient être considérés comme faisant partie de la famille: ils ne reçoivent qu'un salaire en argent, et ce sous un régime d'engagements temporaires, souvent de très courte durée. Dans le cours des quatre mois que j'ai passés à la ferme, il s'est produit de nombreux changements dans le personnel des engagés. Puis, dans l'exploitation de son domaine, le père de famille paraît compter un peu moins que celui de Saint-Justin sur le travail de ses enfants et les femmes n'y prennent aucune part aux travaux des champs. Mme C. se borne à faire les semis et les sarclages dans le jardin potager, et même ici elle requiert l'aide des hommes lorsque la tâche est trop lourde.

Ce commencement de séparation entre les deux groupements, famille, atelier, paraît avoir sa répercussion sur l'étendue et le mode d'exercice de quelques-unes de leurs fonctions essentielles, comme nous allons voir, en les examinant de plus près. Les fonctions du groupement famille, au point de vue social, peuvent se ramener à quatre: la procréation d'enfants, la subsistance de ses divers membres, le maintien de la paix au foyer, l'éducation des enfants. En ce qui est de la première de ces fonc-